

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE VOS PLAGES

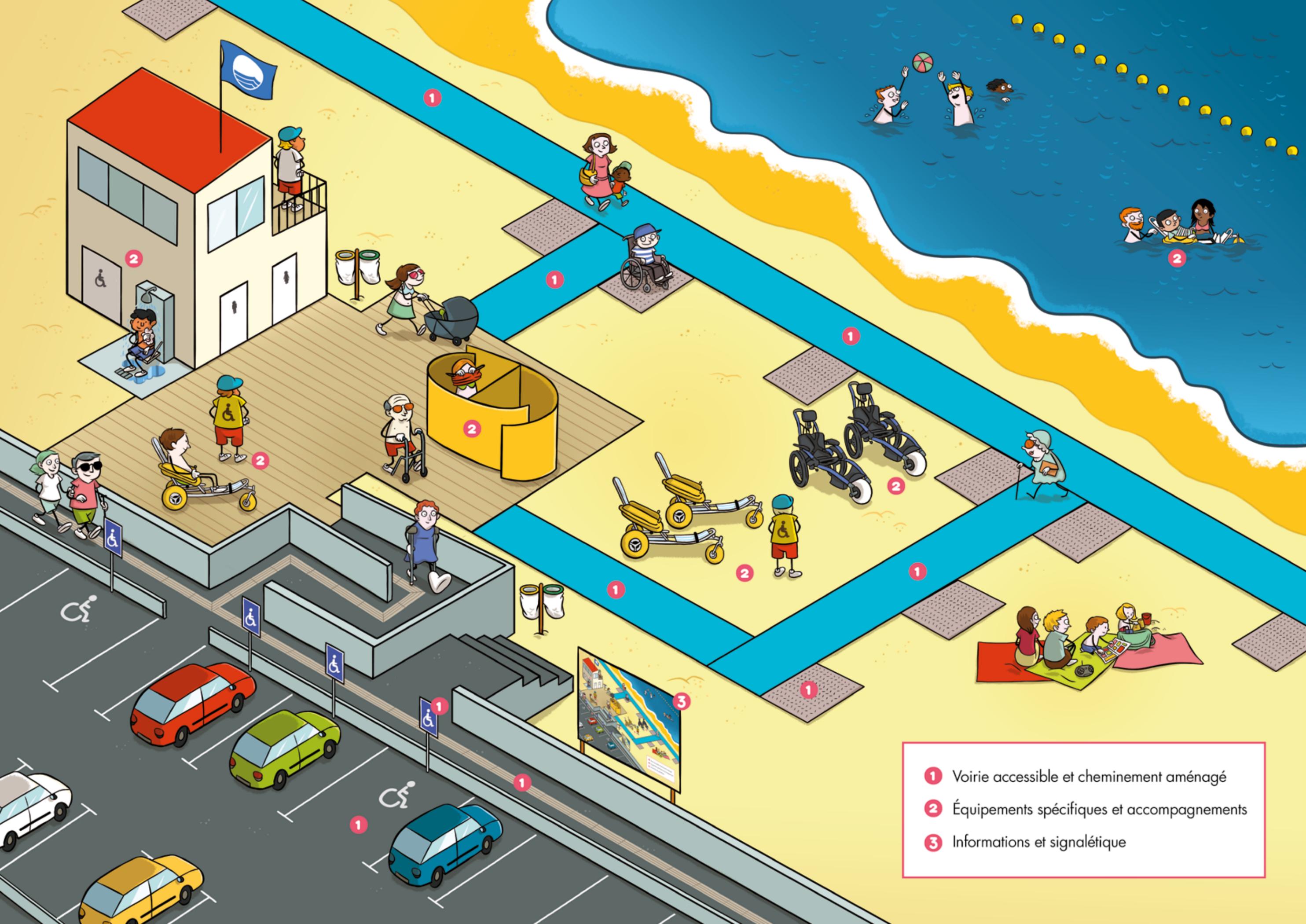
L'accessibilité de la plage aux personnes à mobilité réduite est un critère impératif du Pavillon Bleu*



Ce guide vous donne les clés de la mise en accessibilité d'une plage aux personnes à mobilité réduite.

Les plages sont des lieux de détente et de rencontre. En rendant les plages accessibles à tous, vous réduisez l'exclusion et la discrimination et bénéficiez d'une grande attractivité : famille avec poussettes, personnes âgées ou en situation de handicap, etc.

*Sur l'ensemble des plages labellisées de la commune au moins une doit être accessible pour les personnes à mobilité réduite.



- 1 Voirie accessible et cheminement aménagé
- 2 Équipements spécifiques et accompagnements
- 3 Informations et signalétique

LES CLÉS POUR RENDRE VOTRE PLAGE ACCESSIBLE À TOUS

Comprendre ce guide d'accessibilité - LÉGENDE :



1. CRITÈRE
PAVILLON BLEU



2. ÉLÉMENT
RECOMMANDÉ



3. ÉLÉMENT
CONFORT

1.

UNE VOIRIE ACCESSIBLE ET UN CHEMINEMENT AMÉNAGÉ

PARKING

Une ou des places de parking (en fonction de la taille de la plage) doivent être réservées aux personnes à mobilité réduite. Voici nos recommandations :

2 Panneaux obligatoires

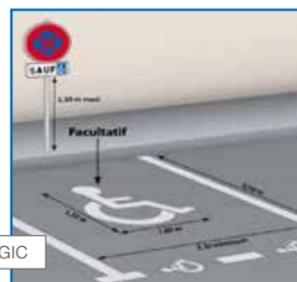
Places de stationnement aux normes GIG (Grand Invalide de Guerre) et GIC (Grand Invalide Civil).



- Avoir au minimum 2 % du nombre total de places prévues par plage accessible. (Arrêt du 01/08/2006)
- Informations techniques concernant les places handicapés: 2 panneaux sont obligatoires : B6d : « interdit de stationner et de s'arrêter » + M6h : « sauf handicapés » (voir visuels ci-dessous). Largeur minimale d'une place : 3,3m, longueur minimale : 5m . Pour les places situées en épi ou en bataille, une surlongueur de 1.20m devra être matérialisée sur la voie de circulation des parkings à l'aide d'une peinture ou d'une signalisation adaptée au sol pour signaler aux personnes handicapées la possibilité d'entrer ou de sortir par l'arrière de leurs véhicules.
- Le sol doit être non meuble et non glissant avec une pente inférieure à 2%.
- En cas de trottoirs, des « Bateaux » avec un passage de 80cm de large minimum seront obligatoires.



Bateau



Place GIG, GIC

Prévoir davantage de places handicapé.

DU PARKING À LA PLAGE

Le cheminement entre la/les place(s) réservée(s) et l'entrée de la plage doit être pensé pour être accessible dans son intégralité. Voici nos recommandations :

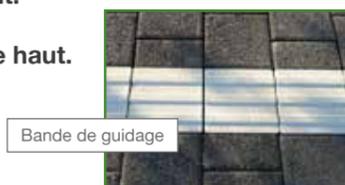
Une rampe d'accès devra être accessible sans effort, la réglementation impose donc un dénivelé maximum.

Un dénivelé correspond à la pente de la rampe et s'exprime en %.

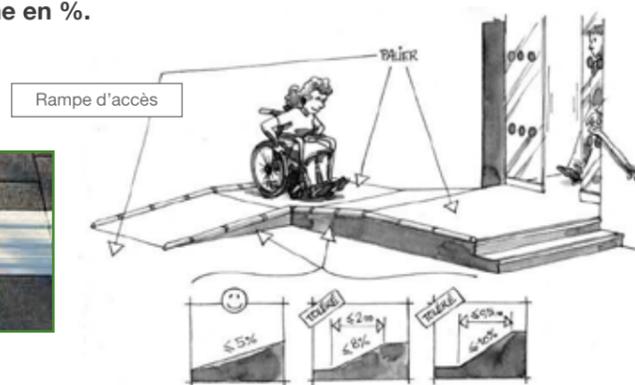
- ≤ 5 % pour tout accès, ≤ 8% sur 2 mètres de longueur maximum,
- ≤ 10% pour moins de 50 cm longueur maximum.

Bande de guidage pour malvoyant.

Pas d'obstacle de plus de 4cm de haut.



Bande de guidage



SUR LA PLAGE



Un dispositif d'accès, temporaire ou permanent, doit être mis en place pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la plage, au minimum au poste de secours, voire jusqu'à l'eau quand cela est possible. Voici nos recommandations :

Un cheminement d'accès temporaire (pente ≤ 5 % et sans dévers ≤ 2%), dont la couleur contraste avec la surface de la plage pour faciliter l'accès aux malvoyants.

- Largeur minimale de 1,4 m pour l'accès à la plage (et accès poste de secours ou zone d'accueil).
- Largeur minimale de 1,4 m pour accéder directement à l'eau.
- Aire de retournement ou de détente tous les 10 m.
- Cheminement de 1,8m de large permettant le croisement de 2 fauteuils.
- Aire de retournement ou de détente tous les 5 m.

Afin de préserver nos paysages, la loi Littoral française encadre l'aménagement des côtes. Les cheminements d'accès temporaires sont ainsi fortement privilégiés aux dépens d'un chemin permanent.



2.

ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES ET ACCOMPAGNEMENTS

ZONE D'ACCUEIL

Pour augmenter le confort des personnes à mobilité réduite sur la plage, Voici nos recommandations :

Espace réservé pour les fauteuils.

- Surface de 10 à 20 m².
- Surface supérieure à 20 m².

SÉCURITÉ ET ACCOMPAGNEMENT

Poste de secours à proximité avec Handiplagiste (Personne accueillant et aidant les personnes handicapées sur le site).



👍 Présence d'un défibrillateur.

☀️ Abri contre le soleil.



BAIGNADE ET DÉPLACEMENTS

♿️ Dans le cadre de la labellisation, les lauréats sont encouragés à mettre à disposition un fauteuil de baignade adapté.

Fauteuil de baignade flottant et d'accès à l'eau :

- 👍 • À disposition.
- ☀️ • Avec accompagnateur.
- 👍 Solution d'accès à l'eau pour personnes mal/non-voyantes.
- 👍 Fauteuil roulant pour terrain meuble – autonomie possible.

SANITAIRES ET SERVICES



Règles communes à tous les ERP (Établissement Reçevant du Public) de plage :

- Hauteur adaptée.
- Respecter les règles de dévers, pente et obstacle (cf cheminement aménagé).
- Largeur de passage utile $\geq 83\text{cm}$ (exceptionnellement 77cm pour une porte de 80cm).

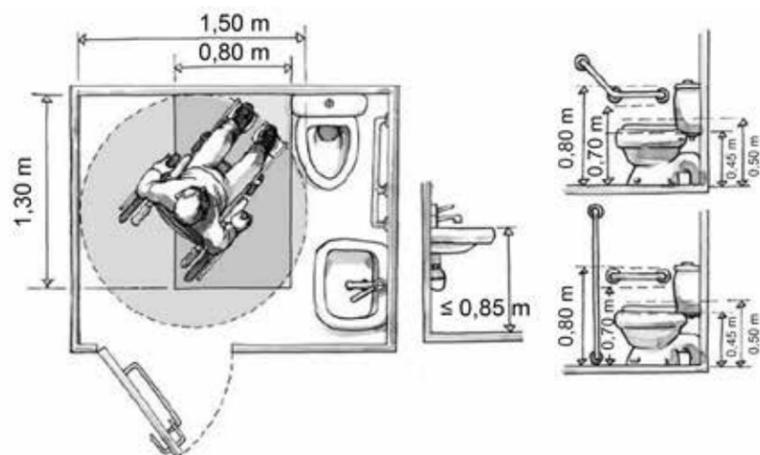
♿️ Des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite doivent être présents sur la plage ou à moins de 100m. Il est important de faire attention à l'absence d'obstacles au niveau de l'accès, à l'espace de retournement, à la présence d'une barre de soutien et à la hauteur des équipements.

WC accessible avec pictogramme sanitaires : à l'entrée de la plage et à l'entrée des sanitaires.

- ☀️ • 2 à moins de 100m de l'accès à la plage (un par sexe).

👍 Vestiaire accessible à proximité.

☀️ Douches accessibles, avec flexible.



3.

INFORMATIONS ET SIGNALÉTIQUE

ZONE D'ACCUEIL

Le panneau d'information Pavillon Bleu et le plan de plage devraient être accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Comme sur l'ensemble des plages labellisées Pavillon Bleu, sont affichés sur les plages accessibles aux personnes à mobilité réduite :

- Un plan de plage permettant de localiser les différents équipements,
- Un panneau de présentation du label et de ses critères, ainsi qu'un code environnemental de bonne conduite,
- Les activités d'éducation à l'environnement proposées par la commune,
- Des informations sur les zones naturelles sensibles à proximité.

Toutes les plages labellisées Pavillon Bleu sont recensées sur :

- www.pavillonbleu.org
- www.blueflag.global
- l'application iPhone Pavillon Bleu
- les site et application jaccede.com

Les plages accessibles aux personnes à mobilité réduite labellisées Pavillon Bleu répondent également aux autres critères du label : gestion des déchets, dispositifs de tri, suivi de la qualité de l'eau de baignade, surveillance de la baignade, interdiction des animaux sur la plage, etc.



Créé par Teragir en 1985, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable (éducation à l'environnement, gestion des déchets et de l'eau, environnement général).

Aujourd'hui présent dans 46 pays sur tous les continents, le Pavillon Bleu est devenu une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable.

Guide réalisé en partenariat avec AccessRec.



L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

CONTACTS TECHNIQUES

Cette liste de fournisseurs n'est pas exhaustive, d'autres entreprises existent, vous êtes libres de les contacter.

1. Une voirie accessible et un cheminement aménagé

ACCESSREC EUROPE
Laurène THOUVENOT
03.83.71.67.11
contact@accessrec.eu



Partenaire de Pavillon Bleu:
Les sites labellisés bénéficient de remises sur les solutions d'Accessrec.

Tapis d'accès à la plage 100% polyester : **AccessMat**
Plaque d'accès en PEHD : **AccessDeck**



2. Équipements spécifiques et accompagnements

ACCESSREC EUROPE
Laurène THOUVENOT
03.83.71.67.11
contact@accessrec.eu



Partenaire de Pavillon Bleu:
Les sites labellisés bénéficient de remises sur les solutions d'Accessrec.

Fauteuil flottant de plage : **WaterWheels**

ESAT L'ENSOLEILLADE
05.59.32.85.23
esat@enso64.fr

Fauteuil flottant de plage : **Tiralo**

ONLYWOOD
06.74.12.58.20
contact@vestiairedeplage.fr

Vestiaire de plage PMR

URTECH
04.93.24.41.40
urtech@wanadoo.fr

Audioplage

VIPAMAT
02.97.86.24.87
contact@vipamat.com

Fauteuil tout-terrain : **Hippocampe**



Pavillon Bleu et AccessRec Europe se sont associés afin d'aider les gestionnaires de plage dans la mise en accessibilité de leur site.

Ce document recense les attentes du label en termes d'accessibilité et les solutions qui existent pour y répondre.

Extraits du guide des critères Pavillon Bleu Plage :

Critère 25 (critère impératif) Présence d'au moins une plage accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) sur la commune (accès à la plage et aux sanitaires)

Une commune lauréate Pavillon Bleu doit pouvoir proposer à la labellisation au moins une plage accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). L'accessibilité devra concerner l'accès à la plage, l'accès aux différents bâtiments et infrastructures du site et l'accès aux sanitaires. Les aménagements comprendront des rampes de cheminement adaptées pour divers types de handicaps. Ces dernières seront conçues, en fonction des possibilités, dans des matériaux éco-responsables et avec une intégration paysagère étudiée en amont. Les sanitaires et infrastructures doivent être adaptés pour un public en fauteuil roulant et pour différents handicaps moteurs. De plus, des places de parking devraient être dédiées aux personnes à mobilité réduite leur permettant un accès facilité au site.

Critère 26 (critère guide) Dispositif de baignade pour les personnes à mobilité réduite

Les plages Pavillon Bleu pourront proposer l'accès à la baignade pour les personnes à mobilité réduite grâce à des fauteuils de baignade flottant.

Ces outils seront mis à disposition du public, de préférence de manière gratuite, selon les modalités que le candidat définira en amont (sur rendez-vous, à disposition auprès du personnel de surveillance, etc.).



“ Accéder à l'eau grâce à un fauteuil flottant me permet de profiter sereinement et d'oublier mon handicap pour un moment.
Audrey, 24 ans ”

PLAGES PAVILLON BLEU ACCESSIBLES

“ Retrouver les joies de la plage en famille a été un réel plaisir que je pensais avoir perdu à jamais.
Bruno, 38 ans ”



pavillonbleu@teragir.org - www.pavillonbleu.org

Le Pavillon Bleu est un programme de l'association TERAGIR
115 rue du Faubourg Poissonnière - 75 009 PARIS

